



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 21 JANVIER 2020

Séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité le mardi 21 janvier 2020 à 19h30, à laquelle sont présents monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

La séance a pour but :

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- 2- Informations aux citoyens et résumés des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;
- 3- Approbation des procès-verbaux;
- 4- Entérinement – Registre des chèques;
- 5- Adoption de projets de règlements :
  - a) Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 1645-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'autoriser l'usage « garage municipal » dans la zone A-730 et de modifier les limites des zones A-730 et A-703;
  - b) Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 1646-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés et leurs normes afférentes dans les zones P-215, P-234 et P-413 et les limites des zones MS-203, C-204 et P-215;
  - c) Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 1647-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter des dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs pour les projets de redéveloppement et de modifier les normes relatives aux logements en sous-sol;
  - d) Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 1648-20 modifiant le règlement de lotissement numéro 1529-17 afin de modifier les modalités liées aux contributions pour frais de parcs et les dispositions relatives aux largeurs des emprises municipales;
  - e) Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 1649-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés et leurs normes afférentes dans la zone H-403;



No de résolution  
ou annotation

6- Avis de motion de règlements et dépôt de projet de règlements :

- a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1643-20 décrétant des dépenses en immobilisation (acquisition de logiciels et d'équipements informatique) et un emprunt de 525 000 \$ à ces fins;
- b) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1644-20 modifiant le règlement numéro 1514-16 portant sur le régime de retraite interentreprises de la Ville de Saint-Constant afin d'introduire la possibilité de verser des cotisations volontaires, d'y apporter une précision concernant l'application des limites de la rente viagère et de modifier la composition du Comité de retraite;
- c) Avis de motion du règlement numéro 1645-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'autoriser l'usage « garage municipal » dans la zone A-730 et de modifier les limites des zones A-730 et A-703;
- d) Avis de motion du règlement numéro 1646-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés et leurs normes afférentes dans les zones P-215, P-234 et P-413 et les limites des zones MS-203, C-204 et P-215;
- e) Avis de motion du règlement numéro 1647-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter des dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs pour les projets de redéveloppement et de modifier les normes relatives aux logements en sous-sol;
- f) Avis de motion du règlement numéro 1648-20 modifiant le règlement de lotissement numéro 1529-17 afin de modifier les modalités liées aux contributions pour frais de parcs et les dispositions relatives aux largeurs des emprises municipales;
- g) Avis de motion du règlement numéro 1649-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés et leurs normes afférentes dans la zone H-403;

7- Adoption de règlements :

- a) Adoption du règlement numéro 1641-19 modifiant le règlement numéro 1016-16 relatif aux animaux afin d'interdire les animaux lors des événements;
- b) Adoption du règlement numéro 1642-19 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020;

8- Contrats et ententes :

- a) Octroi de contrat de gré à gré – Achat de bureaux et fournitures associées;
- b) Octroi de contrats - Acquisition de livres pour l'année 2020 – *Loi sur le développement des entreprises dans le domaine du livre*;



No de résolution  
ou annotation

- c) Modifications de contrat – Construction en mode conception-construction de la Bibliothèque et du Centre municipal de la Ville de Saint-Constant - 2018GÉ28-AOP;
  - d) Modifications de contrat – Construction en mode conception-construction du Complexe aquatique de Saint-Constant – 2018APP01-AOP;
- 9- Soumissions :
- a) Approbation d'un système de pondération et d'évaluation des offres – Appels d'offres – Service professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux pour divers travaux d'infrastructures municipales et abrogation de la résolution numéro 081-02-18;
  - b) Soumissions – Services professionnels en ingénierie – Conception de plans et devis pour des travaux d'éclairage public sur diverses rues – 2019GÉ52-AOI;
- 10- Mandats :
- a) Mandat à une firme d'avocats – Représentation à la Commission d'accès à l'information du Québec – Dossier 1022475-J;
  - b) Mandat spécifique – Procureur à la Cour municipale – Ville de Delson;
  - c) Adhésion de la Ville – Entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir S.E.C.;
- 11- Dossiers juridiques :
- a) Radiation de l'avis d'imposition d'une réserve à des fins publiques sur le lot 2 180 847 du cadastre du Québec;
- 12- Ressources humaines;
- 13- Gestion interne :
- a) Adoption du calendrier annuel 2020 des activités et des événements – Service des loisirs;
  - b) Autorisation de signature – Octroi de consentements municipaux aux compagnies d'utilité publique;
  - c) Autorisation de signature – Demande de permis auprès du ministère des transports du Québec ou Hydro-Québec;
- 14- Gestion externe :
- a) Autorisation de paiement de quote-part – Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine;



No de résolution  
ou annotation

15- Demande de la Ville :

- a) Demande à la ministre de la sécurité publique – Révision du système de financement des services de polices municipaux au Québec;
- b) Demande à la Municipalité régionale de comté de Roussillon – Analyse d'opportunité - Implantation d'une collecte robotisée et d'une tarification incitative;

16- Recommandation de la Ville :

- a) Position de la Ville – Rapport du Comité aviseur de la Régie intermunicipale de police Roussillon – Renouvellement de l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie;

17- Dépôt de documents;

18- Demandes de dérogation mineure :

- a) Demande de dérogation mineure numéro 2019-00137 – 507, chemin Saint-François-Xavier;
- b) Demande de dérogation mineure numéro 2019-00164 – 8, rue Lanctôt;

19- Demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

- a) Demande de PIIA numéro 2019-00087 – 8, rue Lanctôt;
- b) Demande de PIIA numéro 2019-00144 – 117, rue Saint-Pierre, local 102;
- c) Demande de PIIA numéro 2019-00150 – 253, rue Sainte-Catherine, local 100;

20- Demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

21- Période de questions;

22- Levée de la séance.



No de résolution  
ou annotation

**Monsieur Jean-Claude Boyer, maire souligne le 72<sup>ième</sup> anniversaire du drapeau officiel du Québec aujourd'hui le 21 janvier 2020.**

012-01-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on accepte l'ordre du jour en y apportant la modification suivante :

- en retirant le point suivant :

18-a) Demande de dérogation mineure numéro 2019-00137 – 507, chemin Saint-François-Xavier;

INFORMATIONS AUX CITOYENS ET RÉSUMÉS DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES

La greffière résume les résolutions adoptées lors des séances extraordinaires du 19 décembre 2019 à 19h, du 19 décembre 2019 à 20h et du 14 janvier 2020.

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'évolution des dossiers de la Ville. Il leur fait part du résultat des activités tenues dernièrement et les informe de celles qui sont prévues.

013-01-20

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on s'abstienne de lire les procès-verbaux du 17 décembre 2019, du 19 décembre 2019 à 19h, du 19 décembre 2019 à 20h et du 14 janvier 2020.

Que ces procès-verbaux soient approuvés tels que présentés.

014-01-20

ENTÉRINEMENT – REGISTRE DES CHÈQUES

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le registre des chèques du mois de décembre 2019 se chiffrant à 9 136 109,54 \$, tel que présenté dans la liste produite par le Service des finances le 6 janvier 2020.



No de résolution  
ou annotation

## ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS :

015-01-20

### ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1645-20

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1645-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'autoriser l'usage « garage municipal » dans la zone A-730 et de modifier les limites des zones A-730 et A-703, tel que soumis à la présente séance.

De déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur ce projet.

016-01-20

### ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1646-20

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1646-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés et leurs normes afférentes dans les zones P-215, P-234 et P-413 et les limites des zones MS-203, C-204 et P-215, tel que soumis à la présente séance.

De déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur ce projet.

017-01-20

### ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1647-20

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1647-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter des dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs pour les projets de redéveloppement et de modifier les normes relatives aux logements en sous-sol, tel que soumis à la présente séance.

De déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur ce projet.



No de résolution  
ou annotation

018-01-20

ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-20

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1648-20 modifiant le règlement de lotissement numéro 1529-17 afin de modifier les modalités liées aux contributions pour frais de parcs et les dispositions relatives aux largeurs des emprises municipales, tel que soumis à la présente séance.

De déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur ce projet.

019-01-20

ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1649-20

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1649-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés et leurs normes afférentes dans la zone H-403, tel que soumis à la présente séance.

De déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur ce projet.

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à débiter un processus de modification réglementaire pour augmenter les densités moyennes dans le reste de l'aire TOD avant la fin mars 2020 et qu'elle s'engage à déposer également l'argumentaire justifiant les modifications.

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENTS ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENTS :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1643-20

Avis de motion est donné par monsieur André Camirand, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1643-20 décrétant des dépenses en immobilisation (acquisition de logiciels et d'équipements informatique) et un emprunt de 525 000 \$ à ces fins.

Monsieur André Camirand dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1643-20 décrétant des dépenses en immobilisation (acquisition de logiciels et d'équipements informatique) et un emprunt de 525 000 \$ à ces fins.



No de résolution  
ou annotation

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1644-20

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Lapierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1644-20 modifiant le règlement numéro 1514-16 portant sur le régime de retraite interentreprises de la Ville de Saint-Constant afin d'introduire la possibilité de verser des cotisations volontaires, d'y apporter une précision concernant l'application des limites de la rente viagère et de modifier la composition du Comité de retraite.

Monsieur Gilles Lapierre dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1644-20 modifiant le règlement numéro 1514-16 portant sur le régime de retraite interentreprises de la Ville de Saint-Constant afin d'introduire la possibilité de verser des cotisations volontaires, d'y apporter une précision concernant l'application des limites de la rente viagère et de modifier la composition du Comité de retraite.

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1645-20

Avis de motion est donné par monsieur David Lemelin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1645-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'autoriser l'usage « garage municipal » dans la zone A-730 et de modifier les limites des zones A-730 et A-703.

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1646-20

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1646-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés et leurs normes afférentes dans les zones P-215, P-234 et P-413 et les limites des zones MS-203, C-204 et P-215.

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1647-20

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1647-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter des dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs pour les projets de redéveloppement et de modifier les normes relatives aux logements en sous-sol.



No de résolution  
ou annotation

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-20

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1648-20 modifiant le règlement de lotissement numéro 1529-17 afin de modifier les modalités liées aux contributions pour frais de parcs et les dispositions relatives aux largeurs des emprises municipales.

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1649-20

Avis de motion est donné par monsieur Mario Perron, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1649-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés et leurs normes afférentes dans la zone H-403.

#### ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

020-01-20

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-19

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 décembre 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 décembre 2019, dépôt du projet de règlement a été effectué;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le dépôt du projet de règlement et le présent règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1641-19 modifiant le règlement numéro 1016-16 relatif aux animaux afin d'interdire les animaux lors des événements, tel que soumis à la présente séance.

021-01-20

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1642-19

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 19 décembre 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 19 décembre 2019, dépôt du projet de règlement a été effectué;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le dépôt du projet de règlement et le présent règlement soumis pour adoption;



No de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1642-19 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020, tel que soumis à la présente séance.

#### CONTRATS ET ENTENTES :

022-01-19

#### OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ACHAT DE BUREAUX ET FOURNITURES ASSOCIÉES

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.1 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal par résolution lors de l'octroi dudit contrat;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour l'achat de bureaux et de fournitures associées;

CONSIDÉRANT que pour l'attribution du présent contrat, le Conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et les représentants de la Ville de Saint-Constant, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi d'un contrat de gré à gré;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer à Librairies Boyer Itée le contrat pour l'achat de bureaux et de fournitures associées, pour les services de la direction générale, des ressources humaines et de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique, aux prix unitaires soumis et aux conditions prévues aux offres de service datées de décembre 2019 et janvier 2020.

La valeur approximative de ce contrat est de 32 632,38 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice générale ou le partenaire en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 23-022-13-110 et 23-022-13-160.



No de résolution  
ou annotation

023-01-20

OCTROI DE CONTRATS – ACQUISITION DE LIVRES POUR L'ANNÉE  
2020 - LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LE  
DOMAINE DU LIVRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant doit acquérir une multitude de livres pour les services de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises dans le domaine du livre* (RLRQ, chapitre D-8.1), certains organismes publics, dont les municipalités, doivent acquérir les livres selon les modalités prévues à ladite Loi ainsi qu'au règlement du gouvernement, soit le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, chapitre D-8.1, r.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 du *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées*, l'acquisition de ces livres peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 dudit règlement, l'acquisition de ces livres doit être répartie entre au moins trois (3) librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région, et que cette répartition est fonction de la qualité des services fournis;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Ville à acquérir des livres visés par la *Loi sur le développement des entreprises dans le domaine du livre* auprès des entreprises suivantes détenant un agrément valide auprès du ministère de la Culture et des Communications, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 :

- Librairies Boyer Ltée, pour une somme approximative de 92 400 \$, incluant la taxe sur les produits et services de 5 %;
- Librairie Larico, pour une somme approximative de 10 500 \$, incluant la taxe sur les produits et services de 5 %;
- Librairie Le Fureteur, pour une somme approximative de 12 600 \$, incluant la taxe sur les produits et services de 5 %.

D'autoriser la bibliothécaire en chef ou la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de ces dépenses soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-770-00-674, 02-770-00-676, 02-770-00-677 et 02-770-00-678.



No de résolution  
ou annotation

024-01-20

MODIFICATIONS DE CONTRAT – CONSTRUCTION EN MODE  
CONCEPTION – CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU  
CENTRE MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT –  
2018GÉ28-AOP

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 049-02-19 « Soumissions – Construction en mode conception-construction de la bibliothèque et du centre municipal de la Ville de Saint-Constant – 2018GÉ28-AOP » la Ville a octroyé à Le Groupe Décarel inc. le contrat pour la construction en mode conception – construction d'une bibliothèque et d'un centre municipal, et ce, aux prix forfaitaires soumissionnés pour une valeur approximative de 16 556 400 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes* une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT que selon les Services techniques, les travaux supplémentaires suivants ne changent pas la nature des travaux compte tenu que la majorité desdits travaux sont attribués aux conditions de chantier et à des demandes de la Ville;

**Bibliothèque**

| <b>Nature</b>                                                                 | <b>Montant<br/>(avant taxes)</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Ajout d'une grille pour ouverture et fermeture du café                        | 17 635,20 \$                     |
| Ajout chute intelligente et portiques                                         | 4 673,41 \$                      |
| Ajout d'une toilette universelle (incluant la partie mécanique sous la dalle) | 4 253,73 \$                      |
| Ajout d'un contrôle d'accès pour l'ascenseur                                  | 5 389,25 \$                      |
| <b>SOUS-TOTAL<br/>(AVANT TAXES)</b>                                           | <b>31 951,59 \$</b>              |
| <b>TPS (5 %)</b>                                                              | <b>1 597,58 \$</b>               |
| <b>TVQ (9,975 %)</b>                                                          | <b>3 187,17 \$</b>               |
| <b>TOTAL<br/>(TAXES INCLUSES)</b>                                             | <b>36 736,40 \$</b>              |



No de résolution  
ou annotation

### Centre municipal

| Nature                                                                                                                                                                                                                                                           | Montant<br>(avant taxes) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Création d'un hall d'entrée traversant avec accès à la terrasse, incluant l'ajout d'une marquise extérieure du côté terrasse                                                                                                                                     | 71 388,90 \$             |
| Réaménagement du 2 <sup>e</sup> niveau pour la relocalisation des organismes au rez-de-chaussée (fini base building), incluant la construction d'un corridor donnant accès à l'extérieur et la relocalisation de la salle communautaire n°5 (fini base building) | 141 726,20 \$            |
| Ajout d'une toilette à accessibilité universelle et d'une douche au rez-de-chaussée (pour les loges)                                                                                                                                                             | 21 798,00 \$             |
| Remplacement de la porte double (au garage) par une porte de garage traditionnel                                                                                                                                                                                 | 13 948,00 \$             |
| Ajout d'une œuvre d'art                                                                                                                                                                                                                                          | 3 564,00 \$              |
| Ajout des infrastructures requises pour une laveuse et une sècheuse                                                                                                                                                                                              | 7 760,68 \$              |
| Positionnement de la siamoise                                                                                                                                                                                                                                    | 4 075,67 \$              |
| Ajout d'un contrôle d'accès pour l'ascenseur                                                                                                                                                                                                                     | 5 389,25 \$              |
| Portes vitrées de la façade de la rue Sainte-Catherine                                                                                                                                                                                                           | 20 343,59 \$             |
| <b>SOUS-TOTAL<br/>(AVANT TAXES)</b>                                                                                                                                                                                                                              | <b>289 994,29 \$</b>     |
| <b>TPS (5%)</b>                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>14 449,71 \$</b>      |
| <b>TVQ (9,975%)</b>                                                                                                                                                                                                                                              | <b>28 926,93 \$</b>      |
| <b>TOTAL<br/>(TAXES INCLUSES)</b>                                                                                                                                                                                                                                | <b>333 420,93 \$</b>     |

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner les modifications au contrat, octroyé par la résolution numéro 049-02-19 et d'autoriser le paiement des coûts supplémentaires à Le Groupe Décarel inc. dans le cadre du contrat pour la construction en mode conception – construction d'une bibliothèque et d'un centre municipal pour un montant de 370 157,33 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1574-18 décrétant une dépense de 6 405 000 \$ et un emprunt de 6 405 000 \$ pour la construction d'une bibliothèque et du règlement numéro 1576-18 décrétant une dépense de 10 305 710 \$ et un emprunt de 10 305 710 \$ pour la construction d'un centre communautaire.

025-01-20

MODIFICATIONS DE CONTRAT – CONSTRUCTION EN MODE  
CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE  
SAINT-CONSTANT – 2018APP01-AOP

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 562-10-18 « Soumissions – Construction en mode conception-construction du Complexe aquatique de Saint-Constant – 2018APP01-AOP » la Ville a octroyé à Construction L. Grenier inc. le contrat pour la construction en mode conception-construction du Complexe aquatique de Saint-Constant, et ce, aux prix forfaitaires soumissionnés pour une valeur approximative de 15 061 725 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes* une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT que selon monsieur Benoît Ricard, gestionnaire de projet, les travaux supplémentaires ne changent pas la nature des travaux compte tenu que la majorité desdits travaux sont attribués aux conditions de chantier et à des demandes de la Ville;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner les modifications au contrat, octroyé par la résolution numéro 562-10-18 et d'autoriser le paiement des coûts supplémentaires à Construction L. Grenier inc. dans le cadre du contrat pour la construction en mode conception-construction du Complexe aquatique de Saint-Constant (projet 2018APP01-AOP) pour un montant maximal de 222 709,51 \$ taxes incluses, tel que présentées dans le document préparé par la Division des approvisionnements et le Service des finances, soumis à la présente séance.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1575-18 décrétant une dépense de 14 482 220 \$ et un emprunt de 14 482 220 \$ pour la construction d'un centre aquatique.



No de résolution  
ou annotation

## SOUMISSIONS :

026-01-20

### APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES – APPELS D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 081-02-18

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres ainsi que les critères de sélection à être utilisés pour les appels d'offres de Services professionnels en Contrôle qualitatif des matériaux pour divers travaux d'infrastructures municipales joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'abroger la résolution numéro 081-02-18 « Approbation d'un système de pondération et d'évaluation des offres – Services professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux pour divers travaux d'infrastructures municipales et abrogation de la résolution numéro 452-17 ».

027-01-20

### SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR DIVERSES RUES – 2019GÉ52-AOI

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour des services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis pour des travaux d'éclairage public sur diverses rues;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

| Soumissionnaires              | Montant (taxes<br>incluses)       |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| WSP Canada inc.               | 31 848,08 \$                      |
| Stantec Experts-Conseils ltée | 36 585,05 \$<br>(montant corrigé) |
| Tétra Tech QI inc.            | 42 558 \$                         |

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis pour des travaux d'éclairage public sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit WSP Canada Inc. aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2019GÉ52-AOI et à la soumission retenue.



No de résolution  
ou annotation

La valeur approximative de ce contrat est de 31 848,08 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou l'ingénieur de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-391-00-411.

#### MANDATS :

028-01-20

#### MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – REPRÉSENTATION À LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC – DOSSIER 1022475-J

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust - Avocats, afin de représenter la Ville de Saint-Constant dans le cadre de la demande de révision du dossier portant le numéro 1022475-J de la Commission d'accès à l'information du Québec, pour un tarif horaire maximal de 300 \$.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-412.

029-01-20

#### MANDAT SPÉCIFIQUE – PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE – VILLE DE DELSON

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson demande qu'il soit permis à Me Pierre-Hugues Miller d'agir comme procureur de la poursuite devant la cour municipale en ce qui concerne les poursuites émanant du service de l'urbanisme de la Ville de Delson dans les dossiers reliés aux lots 3 131 901 et 5 601 498 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson s'engage à assumer en totalité les honoraires de Me Pierre-Hugues Miller pour les services rendus dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT que l'article 18 de l'Entente intermunicipale portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de Saint-Constant sur le territoire de la Ville de Delson stipule que Saint-Constant désigne le procureur de la poursuite;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution  
ou annotation

De mandater Me Pierre-Hugues Miller, et ce aux frais de la Ville de Delson, pour agir comme procureur de la poursuite devant la cour municipale en ce qui concerne les poursuites émanant du service de l'urbanisme de la ville de Delson dans les dossiers touchant les lots 3 131 901 et 5 601 498 du cadastre du Québec.

De mettre fin au mandat accordé à Me Brigitte Lussier, avocate en vertu de la résolution numéro 530-13 « Mandat – Procureur de la poursuite à la cour municipale » uniquement en ce qui concerne les poursuites émanant du Service de l'urbanisme de la Ville de Delson dans les dossiers touchant les lots 3 131 901 et 5 601 498 du cadastre du Québec.

030-01-20

ADHÉSION DE LA VILLE – ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ÉNERGIR S.E.C.

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01)* accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre dernier, Énergir S.E.C. et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5% des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir S.E.C. sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant adhère à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir S.E.C.



No de résolution  
ou annotation

Que les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir S.E.C. soient adoptées telles que soumises.

Que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir S.E.C.

#### DOSSIERS JURIDIQUES :

031-01-20

#### RADIATION DE L'AVIS D'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE À DES FINS PUBLIQUES SUR LE LOT 2 180 847 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la radiation de l'avis d'imposition d'une réserve à des fins publiques et de l'avis de renouvellement de cette réserve sur le lot 2 180 847 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Laprairie.

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-670.

#### RESSOURCES HUMAINES :

AUCUN

#### GESTION INTERNE :

032-01-20

#### ADOPTION DU CALENDRIER ANNUEL 2020 DES ACTIVITÉS ET DES ÉVÈNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le calendrier annuel 2020 des activités et des événements du Service des loisirs, lequel est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, sauf à l'égard du dîner en blanc qui se tiendra le 23 août 2020.



No de résolution  
ou annotation

033-01-20

AUTORISATION DE SIGNATURE – OCTROI DE CONSENTEMENTS  
MUNICIPAUX AUX COMPAGNIES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville doit ponctuellement, dans le cadre de ses opérations, accorder des consentements municipaux afin d'autoriser certains travaux demandés par des compagnies d'utilité publique, telles que Bell Canada, Hydro-Québec, Énergir S.E.C. et Vidéotron;

CONSIDÉRANT que ces consentements incluent également, dans le cas où les travaux doivent être effectués sur la propriété municipale, le choix de l'emplacement de même que l'autorisation d'émonder des arbres lorsque cela est nécessaire à la réalisation ou à l'entretien du réseau;

CONSIDÉRANT que la Division des travaux publics et la Division du génie possèdent l'expertise nécessaire au traitement de telles demandes;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser, pour l'année 2020, le directeur des Services techniques ou l'ingénieur de projets ou la chef de la Division et assistante directrice des services techniques aux travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, les consentements municipaux requis par les différentes compagnies d'utilité publique pour l'exécution de travaux sur le territoire de la Ville, incluant le choix des emplacements et l'émondage d'arbres.

034-01-20

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE PERMIS AUPRÈS DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC OU HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville doit, de temps à autre, exécuter des travaux dans l'emprise de routes dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le MTQ et qu'elle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du MTQ pour intervenir dans les emprises de routes à l'entretien du MTQ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit également, de temps à autre, obtenir un permis d'intervention de l'Hydro-Québec, pour les mêmes fins;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution  
ou annotation

De demander au ministère des Transports du Québec les permissions de voirie (nouvelle installation) ou les permis d'intervention (entretien) pour les travaux (planifiés et urgents) qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise le directeur des Services techniques ou l'ingénieur de projets ou la chef de la Division et assistante directrice des services techniques aux travaux publics à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention. Ces derniers sont également autorisés à demander de telles permissions à Hydro-Québec dans le cadre des travaux qui devront être exécutés par la Ville au cours de l'année 2020.

#### GESTION EXTERNE :

035-01-20

#### AUTORISATION DE PAIEMENT DE QUOTE-PART – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que le budget de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine n'a pas été adopté par les Villes respectives;

CONSIDÉRANT l'article 468.35 de la *Loi sur les cités et villes*, qui stipule que « Si le budget entre en vigueur après le 1<sup>er</sup> janvier, la présente section s'applique jusqu'à cette entrée en vigueur, comme si, au début de chaque trimestre de l'exercice financier, un quart du budget de l'exercice financier précédent était adopté »;

CONSIDÉRANT que le budget 2019 de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine était de 5 426 568 \$ et que la quote-part de Saint-Constant a été de 3 310 692 \$;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à payer la facture 2020-00013 au montant de 827 673,01 \$ représentant le quart de la quote-part de Saint-Constant pour l'année 2019.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-951.

#### DEMANDE DE LA VILLE :

036-01-20

#### DEMANDE À LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – RÉVISION DU SYSTÈME DE FINANCEMENT DES SERVICES DE POLICES MUNICIPAUX AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les subventions accordées par le ministère de la Sécurité publique aux villes utilisant les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT le financement inéquitable des services de police municipaux pour les villes possédant leur propre service de police;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT les représentations et demandes de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec quant à l'équité dans le financement des services de police;

CONSIDÉRANT les augmentations de coûts sans cesse grandissants des services de police municipaux;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des villes et de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT les travaux visant le dépôt d'un livre vert sur la police;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant demande à la ministre de la Sécurité publique de revoir le système de financement des services de police municipaux au Québec afin d'atteindre une équité pour l'ensemble des villes et citoyens en matière de coûts reliés aux services policiers.

037-01-20

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON – ANALYSE D'OPPORTUNITÉ - IMPLANTATION D'UNE COLLECTE ROBOTISÉE ET D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

CONSIDÉRANT que des objectifs de réduire la quantité de matières résiduelles générées par personnes sont indiqués dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaconsfield a instauré la tarification incitative avec des puces électroniques intégrées aux bacs de la collecte à ordures en janvier 2016 permettant de calculer le nombre de levées;

CONSIDÉRANT que la fréquence de présentation du bac à la rue est passée de 86 % à 55 % en moyenne;

CONSIDÉRANT que la tarification instaurée à la Ville de Beaconsfield comprend une tarification fixe et une tarification variable en fonction du nombre de levée;

CONSIDÉRANT que la tarification incitative permet de prendre en considération les efforts individuels des citoyens;

CONSIDÉRANT que la tarification incitative peut également se faire en fonction du poids des ordures du bac;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander à la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon de procéder à une analyse relativement à la possibilité d'implanter des bacs à ordures intelligents et un système de tarification incitative qui pourrait s'appliquer sur son territoire.



No de résolution  
ou annotation

RECOMMANDATION DE LA VILLE :

038-01-20

POSITION DE LA VILLE – RAPPORT DU COMITÉ AVISEUR DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT le déroulement des échanges durant les rencontres tenues à la Régie intermunicipale de police Roussillon (RIPR) depuis l'adoption de la résolution numéro 153-03-19 le 28 mars 2019 entérinant le non renouvellement de l'entente avec la Régie intermunicipale de police Roussillon par la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT la mésentente qui perdure concernant le modèle d'affaires proposé par la RIPR et concernant la contribution des plus grandes villes encore considérée comme étant insuffisante par les plus petites villes prenant part à ladite entente;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un Comité aviseur en juin 2019 pour trouver des solutions et dénouer la présente impasse;

CONSIDÉRANT les recommandations prononcées par ce même comité aviseur proposant, entre autres, certains nouveaux critères de quote-part et en délaissant certains autres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant n'est pas en accord avec la totalité des recommandations du rapport notamment en ce qui concerne la modulation des quote-parts assorties aux hausses suivantes pour les 3 plus gros partenaires de la RIPR :

|                      | <b>Saint-Constant</b> | <b>La Prairie</b>   | <b>Candiac</b>      |
|----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Quote-part contestée | 5 733 517 \$          | 5 532 776 \$        | 4 656 822 \$        |
| Recommandation       | 5 872 660 \$          | 5 661 531 \$        | 4 852 985 \$        |
| <b>Écart annuel</b>  | <b>+ 139 143 \$</b>   | <b>+ 128 755 \$</b> | <b>+ 196 164 \$</b> |

aux baisses suivantes pour les 3 plus petits partenaires de la RIPR :

|                      | <b>Delson</b>       | <b>Saint-Philippe</b> | <b>Saint-Mathieu</b> |
|----------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|
| Quote-part contestée | 2 224 465 \$        | 1 393 133 \$          | 484 584 \$           |
| Recommandation       | 1 834 350 \$        | 1 321 039 \$          | 468 748 \$           |
| <b>Écart annuel</b>  | <b>- 390 115 \$</b> | <b>- 72 094 \$</b>    | <b>- 15 837 \$</b>   |



No de résolution  
ou annotation

et à la variation suivante pour le partenaire médian prenant part à la RIPR :

|                      | <b>Sainte-Catherine</b> |
|----------------------|-------------------------|
| Quote-part contestée | 3 653 823 \$            |
| Recommandation       | 3 667 807 \$            |
| <b>Écart annuel</b>  | <b>+ 13 984 \$</b>      |

CONSIDÉRANT que le Comité aviseur ne tient pas suffisamment compte des caractéristiques hétéroclites de chaque ville prenant part à la RIPR (ex. ville industrielle versus ville dortoir, ville de jeunes familles versus ville plus âgée, indice de défavorisation sociale et matérielle versus indice de richesse, flux de circulation locale vs flux de circulation en transit, etc.).

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De rejeter le projet d'entente formulé par le Comité aviseur de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- Liste des amendements budgétaires pour le mois de décembre 2019 produite par le Service des finances.
- Sommaire du budget au 31 décembre 2019 produit par le Service des finances;
- Procès-verbal de correction daté du 8 janvier 2020;
- Adjudication d'une émission d'obligation d'un montant de 10 318 000 \$ par la trésorière datée du 7 janvier 2020 en vertu du pouvoir qui lui a été délégué par le règlement numéro 1420-13;

#### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES :

039-01-20

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-00164 – 8, RUE LANCTÔT

La greffière explique aux personnes présentes l'objet de la demande de dérogation mineure faite par Investissement BPP Inc.

La compagnie requérante présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments qui ne sont pas conformes à la réglementation d'urbanisme. Cette demande vise à faire approuver la superficie minimale d'espace vert qui ne respecterait pas le minimum prévu au règlement de zonage, de même qu'à faire approuver un système d'éclairage de type mural plutôt qu'avoir un système d'éclairage sur poteau dans le stationnement.



No de résolution  
ou annotation

Premièrement, le terrain ne respecterait pas la proportion minimale de couvert végétal (espaces verts), alors que le règlement de zonage numéro 1528-17 précise que, pour les habitations de la classe d'usage multifamilial de 4 à 8 logements, la superficie minimale d'espace vert aménagé conformément à la section 5.10 dudit règlement doit représenter un minimum de 0,5 mètre carré par mètre carré de superficie de plancher brute du bâtiment principal, soit pour une superficie de plancher brute du bâtiment principal de 943,2 mètres carrés, ce qui représente 472 mètres carrés d'espaces verts alors que le plan comporte une superficie de 407 mètres carrés en espace vert, pour un manque à gagner de 65 mètres carrés;

Finalement, l'aire de stationnement ne serait pas pourvue d'un système d'éclairage sur poteau, mais plutôt d'un système d'éclairage de type mural dont la hauteur maximale serait fixée à 6,0 mètres et serait situé sur le mur arrière du bâtiment, alors que le règlement de zonage numéro 1528-17 précise que toute aire de stationnement comportant 12 cases de stationnement ou plus doit être pourvue d'un système d'éclairage sur poteau dont la lumière est projetée vers le sol et dont l'alimentation électrique doit être souterraine.

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement de la firme Verdi design et le plan de construction de l'architecte Michel Anastasiu;

CONSIDÉRANT le rapport partiellement favorable et le commentaire particulier du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Elle invite par la suite les personnes présentes à se faire entendre relativement à cette demande.

- Un citoyen mentionne ne pas avoir trouvé l'avis public sur le site internet.

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver partiellement la demande de dérogation mineure numéro 2019-00164, aux dispositions du règlement de zonage numéro 1528-17, faite par Investissement BPP Inc., concernant le lot 2 177 990 du cadastre du Québec, soit le 8, rue Lanctôt.

Cette dérogation a pour objet de permettre que le terrain ne respecte pas la proportion minimale de couvert végétal (espace vert) en ayant une superficie de 407 mètres carrés en couvert végétal (espaces verts), et ce, pour toute la durée de son existence.

Et de refuser l'élément suivant :

- que l'aire de stationnement ne soit pas pourvue d'un système d'éclairage sur poteau, mais plutôt d'un système d'éclairage de type mural dont la hauteur maximale est fixée à 6,0 mètres et située sur le mur arrière du bâtiment.



No de résolution  
ou annotation

## DEMANDE DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

040-01-20

### DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2019-00087 – 8, RUE LANCTÔT

CONSIDÉRANT que la compagnie Investissement BPP Inc., dépose une demande de PIIA visant la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements, et ce, au 8 rue Lanctôt;

CONSIDÉRANT que la compagnie requérante a apporté des améliorations considérables à sa proposition initiale en retirant les logements au sous-sol;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure est demandée et que celle-ci devra se coordonner avec les recommandations de la présente demande de PIIA;

#### CONSIDÉRANT :

- le plan de construction de l'architecte Michel Anastasiu (projet numéro 190133);
- le plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean-Philippe Roux (dossier D17750, minute 11493);
- le plan d'aménagement paysager de la firme Verdi design;
- le plan de drainage de l'architecte Yves Beaulieu (Numéro projet 19-05-02);

CONSIDÉRANT les plans A à Q du Service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable et les commentaires particuliers du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2019-00087, faite par la compagnie Investissement BPP Inc., concernant le 8, rue Lanctôt, soit le lot 2 177 990 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

- L'éclairage du stationnement devra être assuré par un lampadaire;
- Un arbre supplémentaire, tel un micocoulier, devra être planté à proximité du jardin de pluie de manière à compenser le manque à gagner d'espaces verts;
- Une lettre de garantie bancaire représentant 0,5 % de la valeur du bâtiment avec ses aménagements (min. 500 \$, max. 20 000 \$) devra être déposée pour la construction de ce projet résidentiel.



No de résolution  
ou annotation

041-01-20

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2019-00144 – 117, RUE SAINT-PIERRE,  
LOCAL 102

CONSIDÉRANT que le fabricant d'enseignes, Enseignes Plus, dépose une demande de PIIA visant l'installation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment du commerce « MARCHÉ VÉRO » situé au 117, rue Saint-Pierre, local 102;

CONSIDÉRANT les plans d'enseigne préparés par Enseignes Plus;

CONSIDÉRANT les plans A à C du Service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2019-00144, faite par Enseignes Plus concernant le 117, rue Saint-Pierre, local 102, soit le lot 6 067 668 du cadastre du Québec, telle que déposée.

042-01-20

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2019-00150 – 253, RUE  
SAINTE-CATHERINE, LOCAL 100

CONSIDÉRANT que le requérant monsieur Jawad Najem, présente une demande de PIIA visant à faire approuver le remplacement de l'enseigne en plexiglass existante du commerce situé au 253, rue Sainte-Catherine, local 100;

CONSIDÉRANT les plans de la compagnie Stampa;

CONSIDÉRANT le plan A du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2019-00150, faite par monsieur Jawad Najem concernant le 253, rue Sainte-Catherine, local 100, soit le lot 5 583 068 du cadastre du Québec, telle que déposée.



No de résolution  
ou annotation

DEMANDE DE PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

AUCUNE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

043-01-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de  
monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Boyer, maire

\_\_\_\_\_  
Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution  
ou annotation

## ANNEXE - RÉSOLUTION NUMÉRO 026-01-20

### GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

#### SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Afin d'évaluer les soumissions à être déposées, la Ville utilise un système de pondération et d'évaluation des offres.

Les soumissions seront évaluées en deux (2) étapes distinctes.

#### **1<sup>ère</sup> étape : Évaluation de la qualité**

Un comité de sélection composé de trois (3) personnes et d'un (1) secrétaire nommé par le directeur général de la Ville, ne comptant aucun membre du conseil, procède à l'évaluation de toutes les soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis ci-dessous. Il est à noter que le secrétaire assume uniquement un rôle de soutien technique et d'encadrement des travaux du comité de sélection; lors des délibérations du comité, le secrétaire n'a pas droit de vote.

Avant de commencer le processus d'évaluation de la qualité des soumissions, les membres du comité et le secrétaire doivent signer les formulaires visant les déclarations de membre du comité de sélection ou de secrétaire de comité, selon le cas.

Individuellement, les membres du comité de sélection évaluent la qualité de chaque soumission, un soumissionnaire à la fois, pour l'ensemble des critères et sous-critères d'évaluation et ce, sans comparer les soumissions entre elles. L'évaluation doit se faire sur la base du mandat défini au cahier des charges ainsi que des critères et sous-critères d'évaluation définis pour le présent appel d'offres; seuls les renseignements contenus à la soumission pourront être considérés dans l'évaluation. Toutefois, la Ville se réserve le droit de communiquer avec les personnes identifiées aux différents formulaires afin de valider les renseignements y étant indiqués. Toutes les communications seront réalisées de manière à ne pas divulguer le nom des membres du comité de sélection participant à l'évaluation qualitative des soumissions.

Lors d'une rencontre présidée par le secrétaire, les membres du comité de sélection effectuent une évaluation des soumissions, sans connaître le prix proposé. Ils indiquent, pour chacune des soumissions et un soumissionnaire à la fois, les notes qu'ils ont attribuées pour chacun des critères et/ou sous-critères d'évaluation, sans comparer les soumissions entre elles. Le nombre de points alloués pour un critère ou un sous-critère sera multiplié par le pourcentage établi selon l'échelle définie ci-après, afin de connaître la note de chaque critère ou sous-critère.

Par la suite, les membres du comité de sélection évaluent ensemble chacune des notes attribuées individuellement pour chaque critère et sous-critère d'évaluation. Ils déterminent dans quelle mesure chaque soumission répond aux exigences du cahier des charges à partir des seuls renseignements qu'elle contient et attribuent une note finale pour chaque critère et/ou sous-critère d'évaluation par consensus.

Le secrétaire du comité de sélection complète la grille d'évaluation en inscrivant pour chaque soumission, la note finale attribuée par consensus à chaque critère ou sous-critère d'évaluation. Le secrétaire du comité de sélection compile les principaux points à l'appui de la note faisant l'objet d'un consensus. Finalement, le secrétaire du comité de sélection effectue la somme desdites notes allouées afin d'obtenir le pointage intérimaire de la soumission, pour un maximum de 100 points.



No de résolution  
ou annotation

**GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**  
**SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR DIVERS TRAVAUX**  
**D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**Critères d'évaluation des offres**

| CRITÈRES                                                     | POINTAGE   |
|--------------------------------------------------------------|------------|
| 1. Présentation générale du soumissionnaire                  | 5          |
| 2. Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires | 20         |
| 3. Chargé de projet                                          | 30         |
| 4. Équipe de travail                                         | 25         |
| 5. Méthodologie et organisation                              | 20         |
| <b>Total</b>                                                 | <b>100</b> |

**Critère no 1 : Présentation générale du soumissionnaire (5 points)**

Le soumissionnaire doit présenter sa firme de façon générale et mettre en valeur les éléments clés de son organisation qui lui permettent de se démarquer pour la réalisation du présent mandat.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :

- les secteurs d'activités dans lesquels il œuvre;
- son envergure (chiffre d'affaires, nombre d'employés, etc.) et sa stabilité corporative;
- la composition sommaire de sa clientèle;
- son expertise en regard des exigences du présent mandat.

*Le texte présenté ne doit pas dépasser une (1) page format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée par rapport aux éléments exigés au présent critère.*

**Critère no 2 : Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires (20 points)**

La Ville souhaite évaluer l'expérience du soumissionnaire dans la réalisation de mandats similaires à celui faisant l'objet du présent appel d'offres.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter quatre (4) mandats similaires qu'il a complétés au cours des cinq (5) dernières années, qui sont de nature, de complexité et d'envergure comparables au présent mandat.

Pour chaque mandat, le soumissionnaire doit créer une fiche projet qui présente au moins les informations suivantes :

- a) titre du mandat;
- b) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- c) période de réalisation du mandat;
- d) description du mandat et nature des services fournis;
- e) montant des honoraires professionnels en contrôle qualitatif des matériaux.

*Chaque fiche projet ne doit pas dépasser une (1) page format lettre. La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée par rapport aux éléments exigés au présent critère, ainsi que sur la similitude avec le présent mandat.*



No de résolution  
ou annotation

**GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**  
**SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR DIVERS TRAVAUX**  
**D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**Critère no 3 : Chargé de projet (30 points)**

**Sous-critère 3.1 Expertise du chargé de projet (5 points)**

La Ville souhaite évaluer l'expertise du chargé de projet qui sera affecté au présent mandat.

Le soumissionnaire doit proposer les services d'un chargé de projet, qui doit être un ingénieur en génie civil ou en génie géologique, et détenant un minimum de cinq (5) années d'expérience continue et pertinente en contrôle de la qualité des matériaux, dont deux (2) ans à titre de chargé de projet.

Le soumissionnaire fournit un curriculum vitae décrivant l'expérience générale du chargé de projet et de ses champs d'expertise; celui-ci sera signé par la ressource elle-même.

Le soumissionnaire doit décrire le degré d'implication future du chargé de projet dans la réalisation du présent mandat, en y indiquant notamment le rôle et les responsabilités qu'il va jouer, ainsi que le temps qu'il va allouer à chaque étape de réalisation du mandat.

*Le texte présenté ne doit pas dépasser une (1) page format lettre, alors que le curriculum vitae ne doit dépasser trois (3) pages format lettre. La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée par rapport aux éléments exigés au présent sous-critère.*

**Sous-critère 3.2 Expérience du chargé de projet (20 points)**

La Ville souhaite évaluer l'expérience du chargé de projet dans la réalisation de mandats similaires à celui faisant l'objet du présent appel d'offres.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter quatre (4) mandats similaires qu'il a complétés au cours des cinq (5) dernières années, sur lesquels le chargé de projet a exercé cette fonction. Ces mandats doivent être de nature, de complexité et d'envergure comparables à celui prévu au cahier des charges.

Les mandats présentés pour le présent sous-critère doivent obligatoirement être différents de ceux présentés au critère 2. *Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires.*

Pour chaque mandat, le soumissionnaire doit créer une fiche projet qui présente au moins les informations suivantes :

- a) titre du mandat;
- b) nom du client et coordonnées de la personne responsable (nom, numéro de téléphone, etc.);
- c) description du mandat et nature des services fournis;
- d) période de réalisation du mandat;
- e) montant des honoraires professionnels en contrôle qualitatif des matériaux;
- f) la contribution spécifique du chargé de projet durant le mandat (par exemple : rôle, responsabilités, contraintes, participation et temps accordés en pourcentage, etc.).

*Chaque fiche projet ne doit pas dépasser une (1) page format lettre. La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée par rapport aux éléments exigés au présent sous-critère.*



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

### SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

#### **Sous-critère 3.3 Chargé de projet « de relève » (5 points)**

Afin d'assurer la réussite du mandat faisant l'objet du présent appel d'offres, la Ville souhaite évaluer l'expérience du chargé de projet « de relève » qui serait affecté au mandat, en remplacement du chargé de projet proposé précédemment.

Pour ce faire, le soumissionnaire doit décrire comment le chargé de projet « de relève » répond aux mêmes exigences en termes d'expertise et d'expérience que celles demandées pour le chargé de projet. Le soumissionnaire doit également décrire les méthodes qu'il mettra en place pour assurer, si ceci se produit, une transition rapide et efficace entre le chargé de projet et le chargé de projet « de relève » dans le cadre du présent mandat.

Le soumissionnaire fournit un curriculum vitae décrivant l'expérience générale du chargé de projet « de relève » et de ses champs d'expertise; celui-ci sera signé par la ressource elle-même.

*Le texte ne doit pas dépasser une (1) page format lettre, alors que le curriculum vitae ne doit pas dépasser trois (3) pages format lettre. La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée par rapport aux éléments exigés au présent sous-critère.*

#### **Critère no 4 : Équipe de travail (25 points)**

##### **Sous-critère 4.1 Expérience de l'équipe de travail (20 points)**

La Ville souhaite évaluer l'expérience de l'équipe de travail qui sera affectée à la réalisation du présent mandat.

À l'exception du chargé de projet et du chargé de projet « de relève », le soumissionnaire doit fournir la liste des membres composant son équipe qui sera affectée au présent mandat. Les membres composant celle-ci doivent détenir un minimum de trois (3) années d'expérience continue et pertinente en contrôle qualitatif des matériaux.

Le soumissionnaire doit présenter, sous forme d'organigramme, l'équipe proposée dans le cadre du présent mandat. L'organigramme doit présenter les interconnexions entre les membres de l'équipe de travail proposé (incluant le chargé de projet et le chargé de projet « de relève »). Il doit également comprendre le nom, les années d'expérience, le titre et la fonction de chaque membre au sein de l'équipe.

Sous la forme d'un texte de présentation, le soumissionnaire doit fournir, pour chaque membre de l'équipe proposée (à l'exception du chargé de projet et du chargé de projet « de relève »), les renseignements suivants :

- a) titre professionnel reconnu, le cas échéant;
- b) champ d'expertise;
- c) années d'expérience;
- d) fonction, rôle et responsabilités au sein de l'équipe;
- e) pourcentage d'implication de la ressource pour le présent mandat et ce, pour chaque étape de réalisation prévue au cahier des charges.

Le soumissionnaire fournit, pour chaque membre de l'équipe, leur curriculum vitae qui sera signé par la ressource elle-même.

*L'organigramme ne doit pas dépasser deux (2) pages format lettre ou une (1) page format tableau. Chaque texte de présentation ne doit pas dépasser une demie (1/2) page format lettre par ressource.*



No de résolution  
ou annotation

**GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES  
SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR DIVERS TRAVAUX  
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

*Chaque curriculum vitae ne doit pas dépasser trois (3) pages format lettre. La note allouée sera basée sur la pertinence de l'information présentée permettant d'évaluer l'expérience globale de l'équipe de travail et sa capacité à réaliser le présent mandat.*

**Sous-critère 4.2 Équipe de travail « de relève » (5 points)**

Afin d'assurer la réussite du mandat faisant l'objet du présent appel d'offres, la Ville souhaite évaluer l'expérience de l'équipe de travail « de relève » qui serait alloué au mandat, en remplacement de l'équipe de travail présentée précédemment.

Le soumissionnaire doit fournir, sous forme de tableau récapitulatif et pour chaque fonction occupée au sein de l'équipe de travail « de relève », les renseignements suivants :

- a) nom de la personne;
- b) titre professionnel reconnu, le cas échéant;
- c) champ d'expertise;
- d) années d'expérience.

Le soumissionnaire fournit, pour chaque membre de l'équipe de travail « de relève », leur curriculum vitae qui sera signé par la ressource elle-même.

*Le tableau ne doit pas dépasser une page (1) format lettre et les curriculums vitae ne doivent pas dépasser trois (3) pages format lettre. La note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée permettant d'évaluer l'expérience globale de l'équipe de travail « de relève ».*

**Critère no 5 : Méthodologie et organisation (20 points)**

Le soumissionnaire doit décrire la méthodologie qu'il utilisera pour la réalisation du mandat dans les délais exigés, incluant notamment :

- les étapes de réalisation du mandat (incluant les livrables respectifs à chacune des étapes);
- les délais normalement alloués pour obtenir les résultats du laboratoire et ce, selon le type de rapport demandé;
- les mécanismes en place pour respecter le budget alloué aux services requis dans le cadre du présent mandat;
- les mécanismes en place pour assurer une communication efficace et une collaboration étroite avec la Ville et les divers intervenants externes entourant notamment, et sans s'y limiter, la mise à jour de la progression ou de l'avancement du mandat, les situations problématiques lors de la réalisation du mandat, etc.

Le soumissionnaire doit démontrer comment il entend encadrer le travail réalisé par le chargé de projet et les membres de l'équipe de travail afin que les services soient rendus selon les normes de qualité qui sont en vigueur au sein de son organisation et dans son secteur d'activité.

*Le texte ne doit pas dépasser trois (3) pages format lettre et la note allouée sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée par rapport aux éléments exigés au présent critère.*



No de résolution  
ou annotation

## GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

### SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

#### Échelle des critères d'évaluation

Le comité de sélection doit tenir compte de l'échelle suivante afin d'évaluer chacun des critères exigés et ce, selon leur pointage respectif :

- 100% (excellent) : dépasse substantiellement, sous tous les aspects, le niveau de conformité requis;
- 85% (plus que satisfaisant) : dépasse, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 70% (satisfaisant) : est conforme, en tous points, aux exigences requises;
- 55% (insatisfaisant) : n'atteint pas, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 20% (médiocre) : n'atteint pas, dans la majorité des dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 0% (nul) : n'atteint en aucun point le niveau requis.

L'échelle présentée sert de référence et le comité de sélection peut donner une note qui se situe entre les échelons indiqués ci-dessus.

Pour les soumissions évaluées dont le pointage intérimaire est inférieur à 70 points, les enveloppes scellées contenant le ou les bordereaux de soumission seront retournées aux soumissionnaires concernés, sans qu'elles n'aient été ouvertes.

#### 2<sup>e</sup> étape : Évaluation des offres de prix

Seuls les soumissionnaires dont la soumission a atteint un minimum de 70 points dans la 1<sup>ère</sup> étape verront leur soumission faire l'objet du calcul pour le pointage final, selon la méthode suivante :

$$\frac{10\,000 \times (\text{pointage intérimaire} + 50)}{\text{Prix proposé}}$$

Le prix proposé utilisé par la Ville pour le calcul précédent sera le montant total (taxes incluses) de la soumission, après vérification des opérations arithmétiques et correction des erreurs de calcul, le cas échéant.

Si la Ville donne suite à l'appel d'offres, le contrat sera adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

En cas d'égalité sur le pointage final, le soumissionnaire sélectionné est celui qui présente le prix proposé le plus bas.



**Saint-Constant**

# Calendrier annuel 2020

Service des Loisirs

No de résolution  
ou annotation



8-9  
février

Plaisirs d'hiver

PLAISIRS  
D'HIVER



1 au 7  
mars

Programmation  
Relâche Allez Hop

Allez  
HOP!  
pour de saines  
habitudes de vie



LES  
PESTACLES

Les Pestacles

- Ripopée: 1er février
- Un drôle de chaperon rouge: 16 mars



# Printemps 2020



19  
avril

## LES PESTACLES

Les Pestacles  
La magie de la chimie

Club de lecture TD

19 au 25  
avril

Semaine de la Littérature



Lancement défi 5-30



Programmation  
Allez Hop



23  
avril

Journée mondiale  
du livre



Inscriptions  
Camp de jour

25  
avril



18  
avril

Les Sacrés Shows  
- Guylaine Tanguay



Fête des Patriotes

18  
mai

# Été 2020



No de résolution  
ou annotation



Classica

4 juin



Fête Nationale

24 juin



Cinéma ou danse en plein air

- 26 juin
- 17 juillet
- 24 juillet
- 31 juillet
- 14 août



Veillées festives

- 3 juillet: Finissants de l'école de l'humour
- 10 juillet: Julie Massicotte
- 7 août: David Jalbert
- 21 août: Hommage aux Beatles



9 août

Dîner en blanc

# Automne 2020



4 sept.



12 sept.

Tombola au Village

19 sept.

Tour du Roussillon  
Et Tour du maire

26 sept.

Les Sacrés Shows  
- Les sœurs Boulay

27 sept.

Journées de la Culture

24 sept.

Hommage aux  
bénévoles



Saint-Constant



Semaine  
DES **bibliothèques**  
publiques



No de résolution  
ou annotation



# Automne 2020



No de résolution  
ou annotation



17 oct.

La Grande Marche



Sem. du  
12 oct.

Semaine des aînés

31 oct.

Halloween



24 oct.

Le Bal du Maire (fondation)



7 nov.

Les Sacrés Shows  
- Patrick Norman



25 nov.

Train de Noël



# Hiver 2020



No de résolution  
ou annotation



6 et 7  
déc.

- Sacré show de Noël  
Mario Pelchat
- Course de Père Noël
- Parade du Père-Noël



6 au 8  
déc.

Marché de Noël



15  
déc.

Noël sur glace

